

CETTE LISTE DE DOCUMENTS REQUIS EST APPLICABLE À TOUTE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION ASSUJETTIE AU RÈGLEMENT L-12507 CONCERNANT LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES D'INTÉRÊT PATRIMONIAL. DANS CETTE SITUATION, CE DOCUMENT REMPLACE LA SECTION « LISTE DES DOCUMENTS REQUIS » PRÉVUE AUX FORMULAIRES DE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION. À NOTER QUE D'AUTRES DOCUMENTS POURRAIENT ÊTRE DEMANDÉS EN COURS

CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR LA DÉMOLITION D'UN IMMEUBLE D'INTÉRÊT PATRIMONIAL

(* Obligatoire pour déposer une demande de certificat d'autorisation)

- Formulaire de demande de certificat d'autorisation dûment complété et signé*;
- Certificat de localisation*;
- Élévation de rue à l'échelle illustrant les éléments cités précédemment (voir exemple) *;
- Procuration (si vous n'êtes pas propriétaire); *
- Lettre justifiant la nécessité de démolir l'immeuble et les raisons pour lesquelles il ne peut être conservé ou rénové; *
- Actes de propriété de l'immeuble; *
- Mesures prévues pour reloger les locataires; *
- Date depuis laquelle le bâtiment est inoccupé; *
- Photographies couleur de chacune des faces de l'immeuble; *
- Photographies des faces des bâtiments voisins; *
- Photographies de l'intérieur de chaque pièce de l'immeuble; *
- Programme préliminaire de réutilisation du sol dégagé (incluant un plan d'implantation*, des plans d'architecture préliminaires du bâtiment* et un plan d'aménagement de terrain);
- Échéancier des travaux de démolition, de reconstruction et d'aménagement de terrain; *
- Description des méthodes de démolition et de disposition des matériaux; *
- Relevé fait par un arpenteur-géomètre montrant :
 - les niveaux géodésiques de la couronne de rue en façade du bâtiment existant et des bâtiments adjacents;
 - l'implantation du bâtiment existant ainsi que des bâtiments adjacents;
 - l'emplacement des entrées véhiculaires et piétonnières pour le bâtiment existant et les bâtiments adjacents;
 - la localisation des arbres sur le terrain;
 - une élévation de rue du bâtiment existant avec les bâtiments adjacents indiquant la hauteur (niveau géodésique) du faite du toit, du balcon d'entrée et de la couronne de rue en façade de l'immeuble visé, et ce, pour le bâtiment existant et pour les bâtiments adjacents (voir exemple).
- Étude qualitative des arbres, des impacts du projet sur la ressource arbre et des mesures de préservation réalisée par un expert;
- Analyse de la valeur patrimoniale du bâtiment réalisée par un expert;
- Toute(s) autre(s) étude(s) requise(s) permettant d'évaluer l'état de vétusté de l'immeuble visé par la demande de démolition, notamment un rapport d'ingénieur en structure et un rapport d'inspection en cas de moisissures, ou pour évaluer le programme préliminaire de réutilisation du sol dégagé, notamment une étude sur l'ensoleillement. Les études doivent être préparées par un professionnel compétent et dont le champ d'expertise est en lien direct avec l'objet de l'étude demandée;
- Copie de l'avis écrit transmis à chacun des locataires du bâtiment, si le bâtiment visé est occupé par des locataires.*

